

# Journal du Lot 10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr. 50	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Les conversations anglo-russes : les Soviets veulent payer leurs dettes réduites avec l'argent anglais ! — Notre politique russe : nos directrices d'hier sont-elles périmées ? Un avis autorité. — Les armements clandestins du Reich. L'opinion anglaise s'inquiéterait-elle à son tour ? — L'occupation de la Ruhr : cessera-t-elle ? L'inquiétude belge.**

Les conversations anglo-russes, interrompues pendant quelques jours, parce qu'arrivées à une sorte de point mort, ont repris au début de la semaine.

Et tout de suite, la délégation des Soviets a fixé à nouveau sa position ; on peut la résumer ainsi, d'après les communiqués officiels : la Russie veut :

1<sup>o</sup> obtenir une réduction de sa dette envers l'Angleterre ;

2<sup>o</sup> payer cette dette réduite avec... l'argent britannique.

De fait, la délégation russe déclare que les Soviets feront un accord, s'ils obtiennent l'aide du gouvernement anglais pour un emprunt à long terme dans le but de mettre de côté une somme globale pour couvrir les dettes russes d'avant-guerre envers les ressortissants britanniques.

Toutefois on ne prendrait en considération les dites réclamations que dans le cas des détenus de bons russes antérieurs au 12 mars 1917.

La délégation des Soviets a précisé en effet que les Soviets ont préparé à rembourser les dettes d'avant-guerre à la pleine valeur qu'elles avaient ; que les arriérés d'intérêts devraient être payés sans délai et qu'en même temps le principal de la dette devrait être réduit ; que, d'autre part, l'actif de la Russie avait été réduit à cause de la guerre étrangère et des guerres civiles qui la suivirent.

Nous ignorons dans quelle mesure le gouvernement anglais répondra aux demandes soviétiques.

On conviendra, du moins, que celles-ci méritent d'être examinées de près. Et non seulement par la Grande-Bretagne, mais même par tous les pays qui songent plus ou moins à renouer avec Moscou.

Tel est, en particulier, un peu le cas de la France.

Il est possible, en effet, que, dans un avenir très prochain la question se pose de la reprise officielle des relations avec les Soviets.

Jusqu'ici, notre politique russe s'inspirait des directives suivantes. C'est le Président du Conseil qui les a définies, au Sénat, le 9 avril dernier, à la suite d'une intervention de M. de Monzie :

1<sup>o</sup> La Russie doit reconnaître le principe de sa dette, en s'engageant à la reprise du service des emprunts, après entente avec les porteurs ;

2<sup>o</sup> La France ne présentera aucune réclamation pour les dommages causés par l'abandon de la guerre, si la Russie n'émet aucune prétention du chef de l'intervention alliée ;

3<sup>o</sup> Au cas où la nationalisation de la propriété privée serait maintenue, les Français lésés seraient indemnisés ;

4<sup>o</sup> La Russie n'interviendra par aucun acte de propagande dans notre politique intérieure, et si elle renonce à toute hostilité contre les pays limitrophes, la France refusera son aide à ces pays, en cas d'attaque de leur part contre la Russie.

Ces conditions paraissent alors pleinement satisfaisantes et conformes aux vœux de l'opinion française.

L'interpellateur lui-même, M. de Monzie, exprima son accord avec M. Poincaré.

Depuis lors, la situation a-t-elle évolué à ce point que nous puissions abandonner ces directives de notre politique russe ?

Il ne semble pas.

Dans tous les cas, voici l'opinion très nette d'un spécialiste des questions russes.

Notre distingué compatriote, M. Raoul Labry, dont nous avons fréquemment invoqué le témoignage autorisé, écrit dans la Dépêche :

« Pour ma part, j'ai toujours pensé qu'une reconnaissance de *jure* devait être précédée de la reconnaissance du principe de la dette. Reconnaître un gouvernement qui renie en

doctrine les engagements de ses prédecesseurs, c'est admettre que nous avons prêté au tsar et non à la Russie. Nous donnons le droit à tout gouvernement russe futur de présenter la même thèse. Nous risquons de nous trouver devant des carences successives à chaque changement non seulement de régime, mais même de personnel dirigeant. Cela me paraît aussi dangereux pour nous qu'inopérant pour les bolcheviks. »

Ce ne sont pas les laborieuses conversations anglo-russes qui se déroulent à Londres qui inciteront à penser autrement !

L'opinion française n'est plus seule à s'émeouvoir des armements secrets de l'Allemagne et de la menace qu'ils constituent pour la paix de l'Europe.

L'opinion britannique, à son tour, commence à y voir plus clair et à discerner la réalité du péril.

Ainsi le Daily Mail publie le premier d'une série d'articles sur les sociétés secrètes et les armements secrets de l'Allemagne.

L'auteur de ce travail déclare que l'Allemagne a violé pratiquement chaque article du traité de Versailles ayant trait à la restriction des armements ; ce sont les articles 159 à 180.

Le traité, à l'article 160, prévoit l'abolition du grand état-major général allemand. Or, il est manifeste que ce grand état-major a été reconstitué depuis l'armistice. « Différentes méthodes secrètes ont été utilisées pour cacher ce fait à la connaissance de la mission interalliée de contrôle militaire. »

« En France, le ministre de l'intérieur allemand a organisé des bureaux de mobilisation ; les services antigrévistes et antirévolutionnaires établis partout par le ministre de l'intérieur servent à compléter les services nécessaires en cas d'une mobilisation. »

L'armée officielle, telle que ses effectifs sont fixés par le traité, ne devrait pas dépasser 100.000 hommes avec officiers.

Cependant, depuis 1919, un nombre considérable de soldats en marge du traité ont été recrutés.

Les compagnies de la Reichswehr ont vu leurs effectifs plus que doubler grâce à des services de volontaires qui sont manifestement illégaux.

Ces volontaires se retrouvent d'ailleurs dans diverses organisations du pays : sociétés de gymnastique, sociétés militaires d'étudiants de l'Université, associations de vétérans, etc.. On estime que 90 0/0 de ces sociétés ont pour unique objectif la préparation militaire.

Commentant dans son éditorial les renseignements fournis en tête de ses colonnes, par son correspondant spécial, le Daily Mail écrit :

« L'importance de ces informations ne saurait être exagérée. Leur authenticité est hors de doute. L'Allemagne se trouve de nouveau dans une position menaçante ; loin d'être désarmée, elle a conservé toutes les organisations guerrières. Elle possède un ensemble de forces s'élevant à 600.000 hommes prêts à entrer en action et munis de larges réserves... »

« Les sommes d'argent qui auraient dû être payées aux Alliés pour les réparations sont utilisées à l'achat de mortiers de tranchées, de tanks, de gaz et à la préparation de chemins de fer stratégiques. Les militaires et les junkers visiblement gagnent de l'influence. La seule sécurité pour la paix est que les Français continuent à occuper fermement la Ruhr. »

Ainsi, on se rend compte en Grande-Bretagne que les craintes de la France ne sont que trop justifiées.

Souhaitons que la Grande-Bretagne, en raison même de son attachement à la paix, ne néglige rien pour assurer, avec notre sécurité, la paix de l'Europe.

Pour assurer notre sécurité, en face d'une Allemagne se refusant au désarmement, nous avons été réduits à occuper la Ruhr, de concert avec la Belgique.

Cette occupation reste encore la meilleure sauvegarde de la paix et la plus sûre garantie des réparations.

L'opinion belge s'en rend pleinement compte : n'est-elle pas bien placée pour se souvenir mieux que quiconque de l'invasion et de l'occupation germaniques ?

Dès lors, faut-il s'étonner qu'elle

s'émeuve aujourd'hui à la perspective de voir abandonner la politique qui lui vaut la sécurité et qui prépare le règlement des réparations ?

Cette inquiétude, M. Jaspard, qui fut ministre des Affaires Étrangères, vient de s'en faire l'interprète.

Il s'est tourné d'abord vers le passé pour évoquer ce qui fut fait :

« Nous nous sommes engagés avec la France dans une politique d'exécution du traité de Versailles basée sur des mesures de contrainte. »

« A ses côtés, nous avons conduit l'opération de la Ruhr, avec une fermeté et une loyauté que rien n'a jamais démenties. L'homme qui a personifié cette politique a accepté que des experts examinent les possibilités de paiement de notre débitrice commune. Leur rapport, admis par l'univers entier, sauf par les nationalistes allemands, est la justification de toute notre politique d'exécution. »

« Il montre, en effet, que l'Allemagne peut payer. »

Puis, considérant les promesses contenues dans l'œuvre accomplie, M. Jaspard a considéré l'avenir, se demandant si on allait laisser s'évanouir toutes ces promesses.

« Voici, dit-il, où se révèle la gravité de la situation présente : Nous sommes obligés de nous demander si on va lâcher ce que l'on tient. Les nationalistes allemands exigent avant tout l'évacuation de la Ruhr, quitte à voir ensuite quels autres gages ils pourraient fournir. Ce serait pour nous une lamentable duperie. Non, il ne faut quitter la Ruhr qu'au fur et à mesure de l'exécution, par l'Allemagne, de ses obligations. Nous ne pouvons rien lâcher sans avoir en mains des garanties au moins équivalentes à celles que nous tenons. Je ne puis croire, vraiment, que la voie obstinée et logiquement suivie jusqu'ici soit abandonnée et que nous devions renoncer aux réparations matérielles qui constituent en même temps la réparation morale de l'injustice commise à notre égard. Je fais confiance sur ce point à notre gouvernement ; je crois qu'il persistera à exiger, d'accord avec le gouvernement français — quel qu'il soit — le paiement de ce qui nous est dû. »

A notre tour, souhaitons que le gouvernement français de demain, quel qu'il soit, ne renonce pas à la légère, à une politique qui dès l'abord nous garantit notre sécurité et qui, de plus, nous promet enfin des réparations.

M. D.

## INFORMATIONS

### Dans la Ruhr

#### On éteint les hauts-fourneaux

Les établissements Krupp d'Essen, qui emploient 40.000 ouvriers annoncent qu'ils fermeront prochainement si d'ici là les usines n'ont pu être ravitaillées en charbon. Sur 85 hauts-fourneaux en service au 1<sup>er</sup> mai, 12 étaient mis en veilleuse le 17 mai et 19 ne marchent plus qu'à une allure réduite ; 48 fours Martin sur 153 en service au 1<sup>er</sup> mai ont été arrêtés ; 4 ne marchent plus qu'à production réduite ; 9 convertisseurs sur 33 sont déjà arrêtés. Les mineurs, dans une proportion de 80 0/0 restent hostiles à la reprise du travail aux conditions fixées par la sentence arbitrale du 16 mai. Dans l'ensemble, les ouvriers font preuve de calme, mais paraissent décidés à prolonger la résistance ; seuls les communistes cherchent à créer de l'agitation. Les postes de contrôle ont été augmentés aux portes des mines pour empêcher les mineurs défectionnaires de se rendre au travail.

Les femmes participent au mouvement gréviste

Des tentatives sont faites un peu partout pour empêcher les fonctionnaires et employés techniques d'exécuter les travaux d'urgence dans les mines. Les femmes jouent un grand rôle dans la grève. A la mine Kail Friedrich, à Bochum, de même qu'à Wattenscheid, des groupes importants composés exclusivement de femmes armées de bâtons ont essayé de chasser par la force les employés occupés aux travaux d'entretien. L'emploi des femmes a été décilié par les comités de grève pour éviter que les hommes ne soient l'objet de mesures de représailles de la part des directions à la reprise du travail.

### La Géorgie proteste à Genève contre l'occupation bolchevik

M. Tschaidzé, président de l'Assemblée constituante de Géorgie, est arrivé à Genève, où il doit prendre la parole dans une assemblée de protestation contre l'occupation de la Géorgie par les bolcheviks.

### La loi américaine sur l'immigration

Le ministère des affaires étrangères du Japon a donné un démenti catégorique à la nouvelle selon laquelle M. Hanihara, ambassadeur nippon aux Etats-Unis, aurait démissionné.

D'autre part, on confirme que la démission de M. Woods, ambassadeur d'Amérique à Tokio, est due à des raisons de famille, bien que ce diplomate n'ait jamais été d'accord avec son gouvernement en ce qui concerne le bill sur l'immigration japonaise.

### M. Mac Donald se tient à la disposition du futur Premier français

Lorsque le nouveau cabinet français sera constitué, après le 1<sup>er</sup> juin, il est vraisemblable que M. Ramsay Mac Donald renouvellera au nouveau président du conseil, ministre des affaires étrangères, son invitation de venir prendre contact aux Chéquers avec lui.

Si les travaux parlementaires français et la présentation du cabinet devant la nouvelle Chambre contraignent le président du conseil à demeurer à son poste, M. Ramsay Mac Donald, en ce cas, traverserait le détroit pour passer un week-end à Paris. De toutes façons, la rencontre entre les deux premiers ministres se produirait à très brève échéance, sans doute dans la première décade du mois de juin.

### En Russie

La circulaire du comité central du parti communiste, prescrivant d'enlever le commerce en gros aux particuliers, vient d'entrer en vigueur.

Cette mesure qui est un coup dirigé contre la politique commerciale de Lénine privera en outre le fisc de fortes recettes, provenant des lourds impôts acquittés par le commerce privé.

En dépit des efforts du conseil des commissaires du peuple, expliquant que la circulaire n'est pas un décret, de nombreux magasins ont fermé et la vie économique de Moscou est arrêtée.

### Pour la défense du frano

On déclare dans les milieux bancaires de New-York que toutes les rumeurs alarmantes concernant les fonds mis à la disposition du gouvernement français sont sans aucun fondement.

Ces fonds représentent la somme de 100 millions de dollars remboursables dans un an au plus tard. La moitié à peine de cette somme avait été engagée par la Banque de France lors de la fameuse contre-épote des changes.

Après le grand revirement du mois dernier, la Banque de France a restitué toutes les sommes avancées ; de sorte que les crédits disponibles sont de nouveau de 100 millions de dollars.

### Un attentat contre le consulat de France à Carlsruhe

A Carlsruhe, l'écusson du consulat de France a été détérioré et la plaque métallique fixée à la porte a été dérobée.

Un communiqué annonce que la police recherche les délinquants et invite le public à s'abstenir d'actes aussi stupides, que l'Allemagne doit ensuite réparer à ses frais.

### Le futur gouvernement

M. Herriot est décidé à former le ministère avec ou sans la collaboration des socialistes, et sous la seule réserve que ceux-ci s'engageront formellement à soutenir son gouvernement et à faire aboutir un programme sur lequel les radicaux et les socialistes se seront mis d'accord au préalable.

Si les socialistes acceptent d'entrer dans le cabinet, il leur fera une

large place. S'ils n'acceptent pas, il formera un cabinet radical-socialiste homogène.

### Dans les couloirs du Palais-Bourbon

Les députés étaient venus jeudi assez nombreux à la Chambre, certains d'entre eux ayant l'espoir d'y rencontrer M. Herriot. Mais le député de Lyon, qui avait été retenu à l'Élysée jusque vers 2 heures de l'après-midi, n'a pas paru au Palais-Bourbon, pas plus d'ailleurs que M. Painlevé. Les commentaires sur la situation politique se sont, comme les jours précédents, donné libre cours et ont porté aujourd'hui plus spécialement sur l'entrevue qui a eu lieu à midi entre le Président de la République, MM. Poincaré, François-Marsal, Herriot et Painlevé.

La note officielle, qui a été communiquée à l'issue de cette réunion, a été d'une manière générale favorablement accueillie, la plupart des députés, à quelque nuance qu'ils appartiennent, étant convaincus de la nécessité d'une politique financière basée sur l'équilibre budgétaire et la stabilité du franc.

### A la présidence de la Chambre

A la suite de démarches pressantes et répétées faites auprès de M. Painlevé par les députés des divers groupes républicains de toutes nuances de la Chambre, l'ancien président du conseil vient d'accepter officiellement d'être candidat à la présidence de la Chambre.

### Germaine Berton arrêtée

La venue à Bordeaux de Germaine Berton, qui devait faire une conférence anarchiste, interdite par la Municipalité, a provoqué mercredi soir, de 8 h. 30 à minuit, de violentes manifestations, au cours desquelles Germaine Berton, arrêtée pour outrages aux agents et port d'arme prohibée, a été éconduite au fort du Hâ. Dix agents ont été blessés au cours des bagarres et une quarantaine d'individus ont été arrêtés. Le nombre des manifestants peut être évalué à deux mille environ.

### La déception des héritiers

Mme Fayard, marchande de meubles d'occasion, à Moulins, feuilletant un vieux agenda-buvard mêlé à divers objets provenant de la vente du mobilier de M. Pouillen, propriétaire, dont les héritiers, le croyant mort intestat, se préparaient à se partager la succession, a découvert entre les pages de l'agenda le testament par lequel M. Pouillen institue la ville de Moulins sa légataire universelle. M. Fayard a porté sa trouvaille au maire qui a entrepris les démarches nécessaires pour faire entrer la ville en possession de cet héritage atteignant 60.000 francs.

### Pris par le talon dans les rails, il est écorché

En gare de Saint-Yorre (Allier), M. Jean-Baptiste Bernard, facteur enregistré, traversait les voies, quand son talon se prit dans un double rail au moment où une rame de wagons arrivait en pleine vitesse. Bernard ne put se dégager et eut les jambes broyées. Il expira en arrivant à l'hôpital.

### Un crocodile préhistorique

Une intéressante découverte vient d'être faite par le porion Vanderlinden et le bote-feu Joris, au charbonnage de Winterstag (Anvers), à plus de 600 mètres de profondeur. Ils ont trouvé dans la galerie nord du charbonnage les restes d'un animal ressemblant à un crocodile en parfait état de conservation. Avec toutes les précautions possibles, le corps du reptile a été détaché des matières qui l'environnaient et ramené à la surface. La direction de Winterstag a décidé d'exposer dans ses bureaux ce fameux spécimen de la faune du Limbourg des siècles passés.

### Tirages financiers du 22 mai

Communales 1912  
Le n° 1.540.937 gagne 100.000 fr.  
Le n° 412.420 gagne 10.000 francs.  
Les douze numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

74.359, 291.643, 601.413, 623.267, 779.215, 1.260.292, 1.279.846, 1.300.687, 1.522.687, 1.526.852, 1.894.569, 1 million 502.926.

100 numéros sont remboursables chacun par 500 francs.

## CHRONIQUE LOCALE

### Pour le scrutin d'arrondissement

A l'heure où va s'ouvrir la session des Conseils généraux, un nouvel appel est adressé à ces Assemblées pour qu'elles votent une résolution précise en faveur du scrutin d'arrondissement.

En avril 1923, M. Camille Servat, conseiller général des Basses-Pyrénées avait provoqué un referendum auprès des Conseils généraux sur cette question. Sur 64 Conseils généraux qui discutèrent le vote qui leur était soumis, 54 se prononcèrent contre la R. P.

Malgré ce vote, la Chambre et le Sénat passeront outre, et maintiendront le système électoral existant. M. Camille Servat estime que le moment est venu d'inviter les Conseils généraux à donner leur avis sur le mode d'élection. Et à cet effet, il leur a adressé le vœu suivant :

1<sup>o</sup> Que la majorité des Conseils généraux se sont prononcés, en 1923, contre la R. P. sous toutes ses formes et, spécialement, contre le régime électoral de 1919 ;

2<sup>o</sup> Que la Consultation du 11 mai 1924 a démontré les flagrantes anomalies d'un mode d'élection auquel les électeurs ne veulent pas s'adapter et qui oblige les candidats à des campagnes coûteuses, dans des circonscriptions trop étendues où ils ne peuvent utilement ni se faire connaître ni développer leur programme ;

3<sup>o</sup> Que, dans les départements, il arrive, par le jeu des quotients et des plus fortes moyennes, que certaines régions ne sont pas représentées du tout, tandis que d'autres ont plusieurs représentants ;

4<sup>o</sup> Que la Chambre de 1924 discute, dès le début de la législature, la question de la Réforme électorale ;

5<sup>o</sup> Qu'elle décide le retour au scrutin uninominal à deux tours, soit par arrondissement, soit dans des circonscriptions dépassant au besoin le cadre strict de l'arrondissement et établies sur la base d'un nombre d'habitants assez élevé, 75 à 100.000 par exemple.

Nous voulons espérer que ce vœu ne soulèvera aucune objection et sera voté par la grande majorité des Conseils généraux.

Le pays ne peut conserver plus longtemps un mode de votation ridicule, contraire aux sentiments des électeurs.

Aussi bien, nombreux sont ceux qui, défenseurs de la R. P., sont d'avis qu'elle n'a donné satisfaction à aucun parti.

C'est l'opinion de la plupart des hommes politiques.

Le Petit Journal s'est livré à ce sujet à une petite enquête auprès de nombreux députés qui ont condamné le système du quotient.

Toutefois, certains, comme M. Dariau, député de l'Orne, ancien ministre, se sont montrés favorables au scrutin d'arrondissement, mais avec des tempéraments.

M. Dariau a déclaré : « Je préconiserai un scrutin avec un deuxième tour à 8 jours d'intervalle et sans candidature nouvelle, ce second tour ayant lieu entre les deux candidats les plus favorisés. Cela obligera enfin les partis à s'organiser. »

Mais, ceci demandera à être discuté.

En attendant, il est urgent que les Conseils généraux s'occupent de la question en votant le vœu qui leur est soumis par M. Servat.

Et il est certain que, cette fois-ci, les avis des Assemblées départementales seront écoutés.

LOUIS BONNET.

### Erratum

Dans notre entrefilet « Sourire », publié jeudi, on lit : « Mais « amélon » ne signifie pas aveugle, aplati, vendu ». Ce n'est pas « aveugle » qu'il faut lire, mais « aveuill ».

L. B.

# L'ÈRE DES ÉCONOMIES ?

Avant de rendre son « tablier », le Gouvernement a voulu tenir une de ses promesses, à savoir la compression de certaines dépenses, la réalisation d'économies.

Dans la séance du Conseil des ministres qui a eu lieu jeudi, le ministre des finances a fait approuver par le conseil des propositions d'économies sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 1920, arrêté au 21 mai 1924.

Les économies comprennent uniquement des compressions budgétaires résultant d'une gestion plus économique des divers services de l'Etat dans le cadre des lois existantes. Toutes les autres économies ont été et seront réservées jusqu'à la constitution du prochain cabinet.

Le montant des économies s'élève actuellement à 420 millions de francs, 420 millions d'économies, c'est bien quelque chose ; mais ce n'est pas suffisant ; et il faut admettre que ce n'est qu'un commencement de l'application du programme d'économies qui avait été élaboré.

Mais c'est le 1<sup>er</sup> juin que le Gouvernement actuel se retirera ; d'ici à cette date il ne lui sera peut-être pas possible de réaliser ce programme.

Toutefois, en passant la main à ses successeurs, il ne manquera pas de leur indiquer que des économies sont encore à réaliser sur le budget formidable que subit le contribuable. Il est temps que celui-ci soit dégrevé, et que toutes les dépenses budgétaires soient réduites au plus strict minimum.

Si le Gouvernement actuel a trouvé le moyen de réaliser 420 millions d'économies il est certain qu'un nouveau Gouvernement, poursuivant la révision des comptes et des dépenses budgétaires, pourra arriver à réaliser autant d'économies sinon davantage.

Et puis, il y a un tas de ravitailleurs qui ont profité d'énormes bénéfices auxquels on n'a pas encore touché.

La liste de ces ravitailleurs qui se sont fait dégrever par des commissions de révision des bénéfices, est très longue, trop longue.

C'est cette liste, qu'en bonne justice, on devrait publier. C'est dans cette liste, dans tous les cas, que ceux qui cherchent des ressources, devraient trouver les noms des profiteurs qui ont gonflé leurs poches et n'ont rien ou presque rien payé au fisc.

Le Gouvernement qui s'en va a trouvé 450 millions d'économies en comprimant les services de l'Etat ; ce n'est pas suffisant.

On peut comprimer encore ces services et puis, on doit aller fouiller carrément chez les malins qui ont su, comme on dit, appliquer le système D...

Le contribuable consciencieux a toujours payé, et puisque l'Etat a besoin d'argent, c'est bien le moins qu'il fasse payer ceux qui ont profité des services du ravitaillement, et d'autres exploitations aussi lucratives mais aussi... douteuses !

LOUIS BONNET.

## Mutation

M. Yriquel, sous-lieutenant au 65<sup>e</sup> d'infanterie, passe au 9<sup>e</sup>.

## Gendarmerie

Notre compatriote M. Travère, de Salviac, sorti de l'école de gendarmerie de Toul, est nommé gendarme à Maubert-Fontaine (Ardennes).

## Magistrature

M. Dirat, substitut du Procureur de la République à Cahors est nommé substitut de 2<sup>e</sup> classe à Tulle.

En adressant nos compliments les meilleurs à M. Dirat pour l'avancement dont il est l'objet, nous manquons à nos sentiments de sympathie, si nous ne lui exprimons pas nos regrets de le voir s'éloigner si vite de notre ville.

Au Palais, M. Dirat jouissait d'une autorité remarquable ; on goûtait, avec son éloquence sobre, la sûreté de son jugement, la vigueur de sa logique ; pour tout dire, sa maîtrise éprouvée.

Mais quelles que soient les qualités déployées par M. Dirat dans l'exercice de ses fonctions, nous n'oublions pas celles de l'homme privé : esprit d'une rare distinction et d'une exquise courtoisie, M. Dirat sera vivement regretté à Cahors par tous ceux qui le connurent.

M. Leygue, juge suppléant rétribué du ressort de Limoges, est nommé substitut à Cahors.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue au nouveau magistrat.

M. Luc, Procureur de la République à Gourdon est nommé président du tribunal d'Orthez.

M. Genicon, substitut à Périgueux est nommé procureur à Gourdon. Nos félicitations.

Dans le mouvement de la magistrature, nous relevons avec plaisir le nom de notre distingué compatriote, M. Râteau, juge au tribunal de la Seine, qui est nommé substitut du Procureur Général, à Paris.

Nous adressons à M. Râteau nos bien vives félicitations.

## Enseignement primaire

Mlle Larribe est nommée institutrice suppléante à l'école des filles de Gagnac, en remplacement de Mme Girma, en congé pour maladie.

## Premier Congrès National de la Pomme de terre

Les Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans, organisant à Limoges, à l'occasion de la « Grande Semaine limousine » une manifestation en faveur de la culture de la pomme de terre.

Cette manifestation comprendra : Pendant toute la durée de l'Exposition du 29 mai au 10 juin 1924, une présentation d'appareils mécaniques pour la culture de la pomme de terre (Plantieuses, Arracheuses, Sulfateuses et Trieurs).

Le jeudi 5 juin 1924, à 15 heures, des démonstrations pratiques de ces appareils dans la propriété de M. Bouzol, Commune de Limoges, ancienne route d'Aixe, à 500 mètres du tramway urbain.

Le vendredi 6 juin 1924, salle des Fêtes, enceinte de l'Exposition « un Congrès National de la Pomme de Terre » où seront traitées les diverses questions relatives à l'importance et à la répartition de la culture de la pomme de terre dans les diverses régions de la France, à la sélection, à la lutte contre les maladies ou ennemis du précieux tubercule, à sa conservation, à sa vente et à la recherche des débouchés.

Nous engageons vivement les personnes que la question intéresse, à suivre ces démonstrations ainsi que les travaux du Congrès.

Pour l'inscription et tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Poher, Ingénieur des Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris.

## P. T. T.

Notre compatriote Mlle Janine Duisé a été reçue au dernier concours pour l'emploi de dame employée des P. T. T.

## Service vicinal

M. Joseph Courchinoux est nommé cantonnier de 5<sup>e</sup> classe sur le chemin de grande communication n° 1-g, en résidence à Felzins (poste créé).

M. Boisset est nommé cantonnier de 5<sup>e</sup> classe sur le chemin de grande communication n° 13, en résidence à Catus (poste créé).

Office intercommunal d'études d'électrification du Lot

Nous reproduisons ci-dessous la lettre adressée par M. le Préfet du Lot à tous les Maires du département :

La diffusion de l'énergie électrique dans le département, en améliorant les conditions d'existence et les moyens de production des agriculteurs et petits industriels, est appelée à devenir un important élément de prospérité.

L'électricité est la source de lumière la plus pratique, la plus économique. Le moteur électrique est le moteur idéal pour l'agriculture et la petite industrie.

Les réseaux électriques du Lot sont très insuffisants. Le Conseil général s'est préoccupé depuis longtemps d'améliorer les conditions de distribution de l'énergie dans les communes déjà desservies, de compléter les réseaux existants, d'alimenter les communes qui ne le sont pas.

Un programme d'ensemble des organisations à prévoir, à modifier ou à compléter va être établi. Une entente entre les communes est, à cet effet, indispensable pour sauvegarder le mieux possible leurs intérêts.

Cette entente pourrait être réalisée par la création d'un syndicat intercommunal groupant toutes les communes électrifiées ou à électrifier, indépendamment de ceux constitués ou à créer en vue de l'établissement des lignes de distribution.

Ce syndicat aura essentiellement pour objet d'étudier tous les problèmes intéressant l'électrification (fourniture et distribution), les questions concernant les concessions de réseaux, la constitution des syndicats de communes en vue de la construction de nouveaux réseaux, le développement des emplois d'électricité, de défendre les intérêts des usagers vis-à-vis des exploitants, etc.

Il sera régi par la loi du 5 avril 1884 complétée par celles des 29 mars 1890 et 13 novembre 1917 (art. 169 et suivants de la loi municipale).

Il sera dirigé par un Comité comprenant deux délégués par commune. Ce Comité nommera son bureau composé de 1 délégué par canton. Le bureau élira un président, 3 vice-présidents, 3 secrétaires.

Son siège légal sera à Cahors. Pour adhérer au syndicat d'études, les Conseils municipaux devront prendre une délibération.

Le montant de la cotisation provisoire prévue pour subvenir aux frais de fonctionnement du syndicat est, pour chaque commune, égal au montant du centime communal.

Un bureau de renseignements sera établi à Cahors à la « Maison de l'Agriculture » où se tiendra un agent spécialement chargé de ce service les mercredis et samedis, de 14 heures à 17 heures.

L'ingénieur en chef du Génie Rural, chargé de l'étude de l'électrification du département, ou son délégué, sera présent à ce bureau les jours de foire à Cahors, conformément à la délibération du Conseil général en date du 4 février 1924.

Le Conseil général du Lot, dans cette délibération, a voté une première subvention de 5.000 fr. en faveur du syndicat.

J'ai l'honneur de vous prier de saisir votre Conseil municipal de la création du syndicat intercommunal

d'études d'électrification du Lot et de me faire connaître quelle suite aura été donnée à cette communication.

Nous sommes heureux de signaler cette initiative qui montre tout l'intérêt et en particulier le Ministère de l'Agriculture au développement du bien-être dans nos campagnes. La création d'un Office technique d'électrification est le premier pas fait vers la réalisation d'un plan d'ensemble appelé à donner une nouvelle prospérité économique à tout notre Quercy. Nous sommes assurés d'avance, que les services du Génie Rural dirigés avec compétence par MM. Ferron et Gresse s'emploieront dans ce but avec tous leurs moyens.

## Hyménées

Ces jours derniers a été célébré à Pradines, le mariage de M. Vidallac, le sympathique bourellier de notre ville avec la gracieuse Mlle Germaine Cavelle de Flaynac.

Nous adressons aux nouveaux époux nos bien sincères vœux de bonheur.

## Liste des Jurés

Voici la liste des jurés qui seront appelés à siéger au cours de la session des assises du Lot qui s'ouvrira à Cahors le lundi 23 juin, sous la présidence de M. Langlade, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

### Jurés titulaires

MM.  
Delpech Joseph, propriétaire à Pinsac.  
Pédamon Paul, propriétaire à Belmont-Bretenoux.  
Valadié Pierre, propriétaire au Boulvé.  
Borie Adrien, maire à Monbrun.  
Peyre Jean, cultivateur à Calvignac.  
Dechezel Victor, négociant à Gourdon.  
Segondy Pierre, banquier à Saint-Céré.  
Consolat Auguste, imprimeur à Cahors.  
Borie Edmond, cultivateur à St-Germain.  
Riauou François, prop. à Lacapelle-Auzac.  
Lourdaud Paul, maire à St Denis Martel.  
Grangé Eugène, Ponts et chaussées à Cahors.  
Sénac Philippe, retraité à Espagnac.  
Delord Eugène-Joseph, à Puy-l'Évêque.  
Delanis Emile, négociant à Martel.  
Rulhes Emile, agri. à Tour-de-Faure.  
Bramel Joseph, banquier à Cajarc.  
Bouysou Frédéric, propriétaire à Felzins.  
Segondy Jean-Léon, notaire à Cahors.  
Magne Jean-Baptiste, retraité à Biars.  
Magnol Ernest, notaire à Gramat.  
Soulaire Antoine, propriétaire à St-Félix.  
Bach Justin, propriétaire à Cremps.  
Vidal Paul, adjoint au maire à Glanes.  
Mazet Urbain-Louis, propriétaire à Saint-Laurent-les-Tours.  
Delfour François, maire à Lauzès.  
Laubard Jules, propriétaire à Larnagol.  
Lavergne Albert, maire à Labastide-du-Haut-Mont.  
Lassagne Jean, négociant à Duravel.  
Lassalle Pierre, médecin à Soucyac.  
Lascroux Urbain, propriétaire à Masclat.  
Guilhem Charles, notaire à Lalbenque.  
Pons Jules, distillateur à Cajarc.  
Béziou Ernest, ponts et chaussées à Cahors.  
Gallié Pierre, propriétaire à Prendégnes.  
Clamagrand Jean-Calixte, négociant à Soucyac.

### Jurés supplémentaires

Ressaigne Louis, limonadier à Cahors.  
Bourhonnat Paul, secrétaire de l'Inspection d'Académie à Cahors.  
Farges Amédée, négociant Cahors.  
Farges Emile, prof. au lycée à Cahors.

## Obsèques

Samedi matin, ont été célébrées les obsèques de Mme Trabouyé, mère du sympathique adjoint technique des Ponts et Chaussées à Cahors, décédée à l'âge de 93 ans.

Elle était une des doyennes de notre ville.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre au cimetière et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. Trabouyé, à la famille, nos sincères condoléances.

## Société des Etudes du Lot

Séance du 14 Avril 1924

Présidence de M. le D<sup>r</sup> BERGOUNIOUX  
Sont présents : MM. Billières, Combes, Laubart, Rossignol de la Tour, de Roldès, l'abbé Sol, Daynard, Mage, Teyssonnières, D<sup>r</sup> Bergounioux, Fabre, Bergon.

M. le chanoine Albe fait part à la Société des nouvelles découvertes faites à Uxellodunum par M. Laurent Brusy, de Brive, qui fait présent à la Société d'un superbe médaillon, qui représenterait Jules César. M. le D<sup>r</sup> Bergounioux, au nom de la Compagnie, remercie le généreux donateur.

M. le D<sup>r</sup> Bergounioux signale un article de M. B. Faucher, paru dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, sur « Les registres de l'Etat-civil protestant en France, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours », où il est parlé de l'Etat-civil en Bas-Quercy.

Il signale également dans la même Revue, un compte-rendu de l'ouvrage de M. Latouche sur « la vie en Bas-Quercy du 14<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle ».

M. Daynard signale dans les *Annales du Midi*, une étude, également de M. Latouche, sur les « Poids et mesures en Bas-Quercy ».

M. Teyssonnières donne connaissance d'une intéressante notice sur l'origine de la Bibliothèque de Cahors, qui fondée en 1792, lors de la suppression des ordres religieux, ne comprenait au début que des livres de théologie. Une démarche fut faite à Paris, auprès de l'administration centrale, et M. Rouziès, professeur de grammaire à l'École centrale, fut autorisé à faire un choix dans les dépôts de livres de la capitale.

L'envoi considérable de livres, qui fut fait à cette occasion, ainsi que l'achat par le département en 1803 de la bibliothèque de l'avocat Reygasse, enrichirent considérablement la Bibliothèque, qui fut cédée en messidor an XII à la ville, qui depuis pourvoit à son entretien.

M. l'abbé Sol fait hommage à la Compagnie, de la part de M. l'abbé Pons, curé de Flaujac, de son livre sur « Souillac et ses environs ».

M. Schneegans, professeur au Ly-

cée Carnot, fait hommage à la Société d'une brochure de M. Charles Rousset son beau-père sur « Un pape français, Jean XXII ».

De vifs remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

M. Daynard signale de la part de M. Guilhamon dans le Bulletin de la Société Arch. du Gers, 1923 4<sup>e</sup> trimestre une note, qui donne des renseignements sur M. Jean-Baptiste Cavaignac, représentant le peuple à la Convention. Il fut envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il se montra « très énergique, il en « couragea les soldats et activa la « prise de Fontarabie et celle de Saint-Sébastien ».

En vue de la refonte du catalogue des ouvrages de la Bibliothèque de la Compagnie, les membres qui sont détenteurs des livres, sont priés de vouloir bien les rapporter dans le plus bref délai, ou de les inscrire sur un registre déposé à cet effet dans la salle des séances.

## Naissance

Nous apprenons avec plaisir que M. Armand Desprats, l'entrepreneur bien connu de notre ville est, depuis le 16 mai l'heureux papa d'une fillette qui a été prénommée Josette.

Nos compliments à M. Desprat et nos vœux de bonne santé à la maman et à la fillette.

## Probité

Ces jours derniers, M. Sudres, conducteur de l'autobus de Limogne à Cahors, a trouvé sur la banquette de la voiture un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent.

M. Sudres s'empressa d'appeler les voyageurs qui venaient de quitter la voiture et leur demanda à qui appartenait le portemonnaie.

Il fut réclamé par son propriétaire qui fut très heureux de rentrer dans son bien et qui remercia très chaleureusement l'honnête conducteur M. Sudres auquel tous les voyageurs qui se trouvaient dans l'autobus adressèrent de vives félicitations.

## Société de pisciculture du Lot

La commission rappelle aux membres de la Société de pisciculture du Lot que la réunion aura lieu le samedi 24 mai courant, dans une des salles de la mairie de Cahors, à 20 h. 30 précises. Présence indispensable.

## Conseil de Préfecture

Le Conseil de Préfecture du Lot a statué sur les affaires suivantes : M. Bessières-Duclos, mercier à Figeac contre l'Etat (Enregistrement), Affaire mise en délibéré.

La commune de Luzech contre M. Marrouffet, entrepreneur. Demande d'indemnité. Affaire mise en délibéré.  
M. Lafon, de Tour-de-Faure, et M. Aussel, de Pasturat contre M. Gény, entrepreneur à Figeac.

Le Conseil ordonne une expertise et désigne M. Gayet comme expert unique.

## Fête du quartier de la Gare

Comme les années précédentes, la jeunesse prévient le public que la fête du quartier de la Gare aura lieu comme tous les ans les 28, 29 et 30 juin.

Le programme qui promet d'être des mieux composés sera publié ultérieurement.

Le Comité.

## La préhistoire dans le Lot

La Société préhistorique française vient de publier deux rapports très intéressants présentés par M. Armand Viré, président de la Commission des Excavations et Fortifications. Le premier travail a pour objet les fouilles opérées à l'Impérial de Luzech, au Puy-d'Issolud et à la Butte de Mourellis, près de Castelnaud-Montlatier. Il compte quarante pages de texte et est illustré de nombreux dessins originaux de l'auteur. Le second travail concerne les fouilles exécutées au tumulus de la Croix d'Hélène et au Cayrou de l'Homme-Mort, sur les Causses de Padirac et de Loubressac.

## Chambre des Notaires de l'arrondissement de Cahors

Les notaires de l'arrondissement de Cahors se sont réunis en assemblée générale, le jeudi 15 mai 1924 en vue de procéder à l'élection de leur bureau pour l'exercice de l'année 1924 et 1925.

Le bureau est composé de la façon suivante :

M<sup>r</sup> Mourguès, notaire à Albas, Président.  
M<sup>r</sup> Aubertin, notaire à Cahors, Secrétaire.

M<sup>r</sup> Dutours, notaire à Prayssac, Syndic.  
M<sup>r</sup> Badourès, notaire à Frayssinet-le-Gélat, Trésorier.

M<sup>r</sup> Fontès, notaire à Limogne, Rapporteur.  
M<sup>r</sup> Cangardel, notaire à Marminiac, Membre.

M<sup>r</sup> Guilhem, notaire à Lalbenque, Membre.

Un banquet à l'issue de la réunion eût été cette journée où la parfaite cordialité ne cessa de régner.

Le secrétaire : AUBERTIN.

## Viol

Nous avons relaté, dans notre dernier numéro, qu'un attentat avait été commis à Castelfranc, sur une fillette âgée de 6 ans.

L'auteur de l'attentat, nommé Bor, âgé de 61 ans, avait pris la fuite.

Il a été arrêté à Montaigne (Tarn-et-Garonne).

## Arrestation

La gendarmerie de Cahors a arrêté jeudi soir, le nommé Gavillon (Francisco) né à Tosina (Espagne) âgé de 35 ans, ouvrier maçon travaillant aux travaux de réparations à l'hôtel Terminus à Cahors.

Gavillon, arrêté sur mandat décerné par le juge d'instruction de St-Pons, est inculpé de vol de divers objets et de vêtements.

Il y a quelques mois, il fut condamné à 3 mois de prison par le tribunal de Cahors pour vol d'une bicyclette au préjudice de M. Francoual, marchand de cycles à Mercuès.

Il avait subi la peine à la prison de Lombéz.  
Gavillon a été écroué jeudi soir à la prison de Cahors.

## Plus de peur que de mal

Le jeune Emmanuet Cerbère, âgé de 2 ans, jouait avec un petit camarade sur le balcon de l'immeuble où habitent ses parents, rue Neuve des Badernes, lorsque passant le corps à travers les grilles du balcon, il perdit l'équilibre et fut précipité dans la cour de la maison.

Heureusement qu'il tomba sur un tas de décombres ; la chute fut amortie et l'enfant fut relevé sans blessure.

## Tribunal correctionnel

Audience du 22 juin 1924

### FAUX POIDS

La dame D... Marie, épicière à Lauzès, est poursuivie pour détention de faux poids et pour avoir des appareils de mesure non poinçonnés. Elle est condamnée à 25 francs d'amende pour le délit et 5 francs d'amende pour la contravention.

### MOULLAGE DE LAIT

Le tribunal renvoie à une audience ultérieure une affaire de mouillage de lait dans la proportion de 35 0/0.

### RELAXÉ

M. Barthes, Jules, de Lalbenque, avait acheté un cheval à M. Couffignal, Pierre, forgeron à Montdoumer. Ce cheval était malade, affirme M. Barthes, qui demande des dommages et intérêts.

Le tribunal relaxe M. Couffignal.

### Cylindrages à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 26 au 31 mai 1924

Répandage et cylindrage de matériaux sur les voies ci-après désignées :

Chemin de grande communication n° 1, de 58 k. 000 à 60 k. 000 (entre le Vigan et Gourdon).

Chemin de grande communication n° 4, de 26 k. 800 à 28 k. 000 (côte de la Gougne).

Chemin de grande communication n° 28, de 12 k. 000 à 14 k. 300 (côte de Lasfargues-Montcuq).

## Locataires, commerciaux et industriels

Comme conséquence du vote par la Chambre d'une résolution invitant le gouvernement à éviter, jusqu'au vote de la loi de propriété commerciale, toute expulsion de locataire commercial ou industriel, M. le ministre de la justice a été consulté sur le point de savoir s'il ne pense pas qu'il y ait lieu d'adresser une circulaire aux procureurs généraux, afin que les juges ayant à statuer en référé accordent à des catégories de locataires des délais de grâce suffisants pour leur permettre de bénéficier de la loi sur la propriété commerciale ?

Le ministre de la justice a fait la réponse suivante :

« Ainsi que l'a déclaré le garde des sceaux à la deuxième séance du 8 avril 1924, lors du vote de la résolution dont il s'agit, l'action du gouvernement, dans le sens souhaité par la Chambre des députés, est limitée par la loi. Il appartient au juge des référés d'arbitrer souverainement s'il doit accorder ou refuser un sursis à l'exécution des décisions de justice et s'il l'accorde, d'en fixer la durée conformément à l'esprit de l'article 1244 du Code civil. Le vœu exprimé par le Parlement ne saurait lier ce magistrat. Mais le libéralisme de la jurisprudence en la matière est de nature à donner tout apaisement aux intéressés. »

## Orage

Un orage a éclaté dans la nuit de samedi sur Cahors. Eclairs et tonnerre furent de la partie, ce pendant que la pluie tombait avec abondance.

Jeudi soir, un violent orage avait également éclaté dans la région ; à Puy-l'Évêque et dans les environs il y eut de la grêle, mais on ne croit pas qu'elle ait fait de grands dégâts.

## Les fêtes foraines de Juin à Cahors

UN JOLI GESTE

Le Comité des Fêtes du Syndicat des Marchands forains vient de recevoir la belle lettre suivante :

Camarade, Président,  
J'ai pris connaissance par la voie des journaux que vous organisiez une fête de bienfaisance. Je suis très touché du geste grand et noble de votre Syndicat.

Je vous prie de vouloir accepter sur votre programme mon gracieux concours, vous m'obligerez bien. Je veux participer à votre œuvre.

Recevez, cher Camarade, Président, ma fraternelle amitié.

## DRUSSY,

des Concerts de Paris,  
Secrétaire Général du Syndicat des artistes des Concerts Parisiens

## Conseil municipal

Le Conseil municipal de la Ville de Cahors se réunira le lundi 26 mai courant, à l'Hôtel de Ville, à 8 heures 1/2 du soir.

### Ordre du jour

Demandes de soutiens de famille.  
Demandes de sursis d'incorporation.  
Demandes de bourses.  
Pension d'aliénés.  
Donations à l'Hospice.  
Assistance aux vieillards.  
Affaires diverses.

Syndicat des marchands forains de Cahors et de la région  
Grandes fêtes des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 1924

Le Syndicat des marchands forains de Cahors et de la région est heureux d'informer le public que notre vieille Société Sportive l'Aviron Cadurcien, a bien voulu prêter son concours pour les fêtes organisées les 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 1924.

Nous ne saurions trop remercier les dirigeants de cette Société qui n'ont pas hésité, pour donner plus d'éclat à nos fêtes, à reporter au dimanche 1<sup>er</sup> juin 1924, la belle démonstration sportive qu'ils avaient décidé d'offrir à la population Cadurcienne le 25 mai courant.

Le Syndicat saura se rappeler à l'occasion, ce geste de bonne camaraderie.

## AVENIR CADURCIEN

Concert de nuit

DIMANCHE 25 mai

1. Marche tintamarresque Audran.  
(1<sup>re</sup> audition).  
2. Léda (valse). Allier.  
3. Miss Helyett (fantaisie). Audran.  
4. Smartheuse (polka). Popy.  
5. Marche du Peuple (défilé avec tambours et clairons) 1<sup>re</sup> aud. Aven.  
De 21 h. 1/



**LA MODE PRATIQUE**

le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison.

Un An 25 fr. Chaque N° de 0 fr. 50 Le N° contient : 0.50

Un Bon-Prime de 1 fr. à échanger contre des produits alimentaires de première marque.

Avec les patrons de la Mode Pratique, vous ferez toutes vos robes.

**LA MODE PRATIQUE** rapporte 100 fois ce qu'elle coûte.

79, Bd St-Germain, PARIS. R. C. Seine, 55-56

**HERNIE**

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris.

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai-d'Orsay ou d'Anvers-Paris et, le cas échéant, leurs clés s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

ETUDE DE Maître Jean MERIC Avoué près le tribunal civil de Cahors 5, rue Georges Clemenceau, 5 Succ. de M<sup>es</sup> CHATONET et LACOSSE

**VENTE SUR LICITATION**

Les étrangers admis

D'un moulin et de ses dépendances appelé

**MOULIN de Saint-Georges**

Situé dans la ville de Cahors Sur la rive gauche du Lot Au lieu dit FAUBOURG ST-GEORGES

Comprenant

Moulin, Grange avec Ecurie et Jardin potager

L'adjudication aura lieu le VENDREDI TRENTE MAI MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard Gambetta.

LE MOULIN DE ST-GEORGES et ses dépendances, Grange avec Ecurie et Jardin potager sera mis en vente sur la mise à prix de Quarante mille francs, 40.000 Fr.

Les frais exposés jusqu'au jour de l'adjudication seront payés par l'adjudicataire en diminution du prix.

Faculté de baisser la Mise à Prix

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>er</sup> MERIC, avoué poursuivant et à M<sup>er</sup> HUARD, avoué co-licitant.

L'avoué poursuivant, J. MERIC.

**SURDITÉ**

Bourdonnements, dureté d'ouïe, VAINCUS SANS OPERATIONS

Sans douleurs, sans drogues et sans interrompre ses occupations par la PROTHÈSE AURICULAIRE

de M. PAULIAT-COURTOIS, 12, R. Cadet, Paris Spécialiste Breveté S. G. D. G. en France et à l'Étranger

Si tout membre ou tout organe qui ne travaille pas s'ankylose, nul ne doit ignorer que la fonction crée l'organe. Tel est l'avis des milliers de personnes qui ont eu recours à la méthode de M. PAULIAT-COURTOIS qui est basée sur ce principe.

**Des Preuves :**

Ayant des bourdonnements depuis plus d'un an et devenant sourd j'ai essayé avant de venir vous voir différents remèdes qui ne me faisaient absolument rien. J'ai appliqué votre nouvelle méthode et en moins de 3 semaines les bourdonnements ont complètement disparu et j'entends maintenant très normalement. Agréer, etc., MOLINIER Louis, avenue de Cantarayne, à Réalmont (Tarn).

Je suis heureuse de vous informer que mon fils qui était atteint de surdité entend très bien après avoir suivi votre précieuse méthode. Je vous remercie et vous autorise en reconnaissance à publier ma lettre.

AUDOUY Louis, à la Digne d'Aumont, par Limoux (Aude).

Devant ces résultats qui se passent de tous commentaires, et dans votre intérêt si vous êtes atteints de cette infirmité, n'hésitez pas à profiter du passage de cet éminent spécialiste qui vous réservera le meilleur accueil et vous démontrera GRATUITEMENT l'application de sa méthode de 9 à 4 heures dans les villes suivantes :

CAHORS, 27 mai, Hôtel de l'Europe. CASTELSARRASIN, 29, H. Moderne. MOISSAC, 28 mai, H. du Luxembourg. MONTAUBAN, 30 mai, Hôtel du Midi.

N.-B. — Afin d'éviter la confusion que l'on cherche à créer, bien demander M. PAULIAT-COURTOIS, dans les Hôtels ci-dessus.

ETUDE DE M<sup>e</sup> BOYER HUISSIER A CAHORS

**VENTE**

aux Enchères publiques Après décès

Le public est informé que le jour de la foire de CAHORS (2 Juin), à treize heures et demie, il sera procédé à la Halle aux Grains, à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers divers, comprenant :

Plusieurs lits en noyer avec matelas, tables de chambre et de cuisine, table rallonge 18 couverts, lot de chaises, tables de nuit, table toilette, garniture de cheminée, fauteuils, canapé, buffet dresseoir, lingères, armoire à glace, commode, psyché, glaces, lot de cadres, vélo de dame, etc....

La vente sera faite au comptant 12 % en plus sur le prix de vente.

Signé : BOYER.

**LES FEMMES DE GOUT** trouvent dans **PARIS-BRODERIE** En vente partout le N° : 4 fr.

**LES PLUS JOLIS** DESSINS DE BRODERIE **GRANDEUR D'EXECUTION** AVEC DESSINS **Décalquables** AU FER CHAUD (Procédé Breveté)

**NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE** pour Déplacement tous organes

TRAITE DE LA HERNIE franco sur demande à M. GLASER, 44, boulevard Sébastopol, PARIS.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Facilités de circulation accordées aux ouvriers agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Maïsherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de trois mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat délivré par les gares et visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles ; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

**AVIS**

Monsieur BORT Théophile prévient le Public qu'il se tient à la disposition de tous les Clients qui voudront se faire servir à domicile :

Barbe ..... 0 fr. 50  
Chevaux ..... 1 fr.

BORT Théophile, rue du Tapis-Vert, n° 3.

**A CÉDER**

**VASTE MAGASIN** (Actuellement dépôt de Machines agricoles) Situé au centre de la ville S'adresser à M. Bonnave, grainetier

**A VENDRE** pour cause de double emploi **MOTO ALCYON** 2 chevaux 3/4 S'adresser à M. GLEYE à ARCAMBAL

**Hôtel des Ventes** 4, rue Blanqui, à CAHORS

Actuellement à l'Hôtel des Ventes et d'occasion, grand choix d'armoires à glace, une porte, tables de salle à manger et tables de nuit, un beau salon Louis XV, sept pièces, choix de glaces, buffets de cuisine, chaise prie-Dieu, tables à jeu, lit fer avec sommier métallique, commodes acajou marbre, armoires lingères, secrétaires, etc....

On achète et on prend en dépôt pour la vente.

NOTA. — A la vente, deux grands plats en émail, avec armoires, souprière en émail et écuelles.

On peut visiter tous les jours.

R. C. Cahors, n° 2258.

**RELIGIEUSE** donne secret pour guérir : Pipi au lit et Hémorroïdes. Maison Néra, à Nantes.

ETUDE DE M<sup>er</sup> Jean MERIC AVOUÉ A CAHORS 5, rue Georges Clemenceau, 5

ASSISTANCE JUDICIAIRE (Décision du 19 Avril 1921)

**EXTRAIT** d'un **JUGEMENT DE DIVORCE**

D'un jugement par défaut rendu entre M. JOUCLAS Rémy, cultivateur, domicilié à Cahors, et la dame Victorine PRAMIL, actuellement domiciliée à Nîmes (Gard), par le Tribunal Civil de Cahors, le vingt-sept avril mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux JOUCLAS-PRAMIL, au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Signé : MERIC.

Société des Transports en Commun de la Région Parisienne demande : Recruteurs (lib. Soc Milit. âgés moins 40 ans). Ecrite pour renseignements : 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18<sup>e</sup>).

Imp. COUVELANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

Etudes de M<sup>e</sup> ROUSSILLE, Notaire à Latronquière (Lot) et de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M<sup>es</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

**VENTE SUR LICITATION**

**D'IMMEUBLES bâtis et non bâtis**

Sis sur les communes de SÉNAILLAC et SOUSCEYRAC, canton de Latronquière

Adjudication fixée au DIMANCHE QUINZE JUIN MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES à la mairie de Sénailiac

En exécution d'un jugement sur requête, rendu en chambre du Conseil, par le Tribunal civil de Figeac, le premier février mil neuf cent vingt-quatre, enregistré,

Il sera procédé, le DIMANCHE QUINZE JUIN MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES, à la mairie de Sénailiac, canton de Latronquière, devant Maître ROUSSILLE, notaire à Latronquière, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Monsieur Valentin LARRIBE, en son vivant, propriétaire-agriculteur, demeurant à Pratoucy, commune de Sénailiac.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1<sup>o</sup> Madame Mélanie LACAMBRE, sans profession, veuve de Monsieur Valentin LARRIBE, domiciliée à Pratoucy, commune de Sénailiac ;

2<sup>o</sup> Monsieur Anselme, dit Arsène LARRIBE, employé, demeurant à Paris, rue d'Angoulême, numéro 27 ;

3<sup>o</sup> Monsieur Paul LARRIBE, employé, demeurant à Paris, rue des Barres, numéro 3 ;

4<sup>o</sup> Madame Adeline LARRIBE, épouse divorcée de Monsieur Louis SAINTEMARIE, demeurant à Sifan (Cantal) ;

5<sup>o</sup> Et Madame Berthe MOUR-

GUES, institutrice, veuve de Monsieur Denis LARRIBE, demeurant à Saint-Nazaire, près Lauzun (Lot-et-Garonne), agissant la dite dame comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur Raymond LARRIBE, issu de son mariage avec le dit Denis LARRIBE.

Elle aura lieu en présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur Firmin FRÉGEAC, maire de la commune de Sénailiac, y demeurant, pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc du dit mineur Raymond LARRIBE.

Un enclos composé de maison, grange et autres bâtiments, patus, cour, jardin, verger, chenevière et pré, lieux dits « Pratoucy » et « Claux de Besse », situé à Pratoucy, commune de Sénailiac et paraissant porté à la matrice cadastrale de la dite commune à la section B, sous les numéros 169 p., 171, 172, 173 p., 174, 175 et 184, pour une contenance totale approximative de quatre-vingts ares trente-cinq centiares.

Le dit enclos est traversé par la route de Sénailiac à Labastide-du-Haut-Mont, et confronte dans son ensemble à propriété de Monsieur Bardet, à propriété des héritiers de Monsieur Denis Larribe et à chemin de Belcamp.

La mise à prix de ce lot sera de deux mille francs, ci .. 2.000 fr.

**DEUXIÈME LOT**

Le deuxième lot comprendra : Un tènement en nature de terre et pâture, lieux dits « La Prade » et « La Prade Basse » situé sur les territoires des communes de Sénailiac et Sousceyrac, et paraissant porté à la matrice cadastrale de Sénailiac, à la section B, sous les numéros 103 p. et 104 p., pour une contenance de cinq hectares trente-huit ares, trente centiares et à la matrice cadastrale de Sousceyrac, à la section E sous le numéro 266 p., pour une contenance approximative de un hectare. (La matrice cadastrale indiquant à tort une plus grande contenance).

Le dit tènement confronte à propriété de Monsieur Bardet, à propriété de Monsieur Lacaze, à propriété de Monsieur Capral et à route de Sénailiac à Labastide.

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci .. 1.000 fr.

**TROISIÈME LOT**

Le troisième lot comprendra : Un tènement en nature de bois, bruyère et pré, lieu dit « Gadiffes », situé sur le territoire de la commune de Sénailiac et paraissant porté au plan cadastral de la dite commune, à la section B, sous les numéros 24, 25 p., 25 p., 38, 39, pour une contenance approximative de deux hectare trente-deux ares, cinquante centiares.

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci .. 1.000 fr.

**QUATRIÈME LOT**

Le quatrième lot comprendra : Un tènement en nature de pâture, bruyère et terre, lieu dit « Combelles Basses », situé sur le territoire de la commune de Sousceyrac, et paraissant porté au plan cadastral de la dite commune, à la section E, sous les numéros 295, 296 et 297, pour une contenance approximative de trente-un ares, cinq centiares et confrontant à chemin de Pratoucy à Belcamp, à propriété de Monsieur Blanc, à propriété de Monsieur François Frégeac et à propriété des héritiers de Denis Larribe.

La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, ci .. 300 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Sénailiac et de Sousceyrac, canton de Latronquière, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître ROUSSILLE, notaire à Latronquière, commis à cet effet, a été déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

**LOTISSEMENT** ET **MISES A PRIX**

L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en quatre lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot de deux mille francs, ci .. 2.000 fr.

Le deuxième lot de mille francs, ci .. 1.000 fr.

Le troisième lot de mille francs, ci .. 1.000 fr.

Le quatrième lot de trois cents francs, ci .. 300 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme : Figeac, le quinze mai mil neuf cent vingt-quatre.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson, ou à Maître ROUSSILLE, notaire à Latronquière, chargé de la vente.

CAHORS, IMPRIMERIE COUVELANT.